



## ATTESTATION FEDERALE DE PRATIQUE SPORTIVE DU BIATHLON

Cette attestation doit permettre de procéder à:

- L'Acquisition et la Déclaration d'une carabine de Biathlon (Catégorie C) et,
- L'Obtention de la Carte Européenne de Transport d'Arme à Feu

Conformément à l'article 43 du décret n°2013-700 du 30 juillet 2013

### ATTESTATION FEDERALE DE PRATIQUE SPORTIVE

(cadre réservé à la FFS)

Je soussigné, M. Michel VION, Président de la Fédération Française de Ski, atteste que la personne dénommée ci-dessous

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

est détenteur d'une **Licence Fédérale Compétiteur** en cours de validité, et pratique le Biathlon en compétition.

N° de Licence : \_\_\_\_\_

Ski-club : \_\_\_\_\_

Comité Régional de Ski : \_\_\_\_\_

Date.....Signature

*Cette attestation doit permettre à l'athlète cité de procéder à la Déclaration de sa carabine de Biathlon en Préfecture selon les règles en vigueur. Aussi dans le cadre de son activité (le Biathlon) l'athlète est susceptible d'être convoqué par la Fédération délégataire pour participer à des stages d'entraînement ou des compétitions internationales à l'étranger mais aussi pour participer à des compétitions nationales nécessitant la traversée de pays étrangers. Ainsi cette attestation doit aussi lui permettre d'obtenir sa Carte Européenne de Transport d'Arme à Feu.*

### CERTIFICAT MEDICAL DE PRATIQUANT

Je soussigné, Dr \_\_\_\_\_,

atteste que la personne dénommée ci-dessous

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ainsi qu'à la pratique de l'épreuve de tir dans la discipline du biathlon en compétition.

Date.....Signature